



CPE du 18 septembre 2020

(UCA Groupe 3 : Bibliothèques)

Compte-rendu par les élus Snasub-FSU

Cette CPE était la dernière servant de pré-CAP. En effet, suite à la promulgation de la loi dite de « transformation de la fonction publique », les CAP et les CPE perdent totalement leurs prérogatives en matière d'avis et de contrôle sur les promotions et les mutations. **A partir du 1^{er} janvier 2021 tout pouvoir sera donné à la hiérarchie pour choisir parmi les agents promouvables ou ceux demandant à muter.**

Le SNASUB a fait les deux déclarations suivantes :

1. Avenir CPE :

« les élus SNASUB-FSU de la CPE groupe 3 prennent acte de l'avis demandé par le Président de l'UCA à la CPE avant d'établir ses propositions de promotion. Il s'agit d'une disposition purement locale puisque la loi de transformation de la fonction publique du 7 août 2019 a retiré aussi bien aux CAP qu'aux CPE leurs prérogatives dans ce domaine.

Ainsi, l'avis demandé dans ces groupes de travail ne seront plus transmis aux CAP mais à l'Administration centrale qui décidera seule des critères de promotion à l'échelle nationale sans aucun droit de contrôle des représentants du personnel, seuls à même de garantir la transparence et l'égalité de traitement ».

Le DGS a confirmé le maintien d'une réunion entre élus et l'administration.

L'analyse de notre déclaration reste totalement valable. Nous continuerons de défendre l'existence de critères cohérents, transparents (voir nos critères dans chacun de nos précédents compte-rendus) mais en l'absence de CAP compétentes, l'administration centrale fera ce qu'elle veut des avis émis dans ces groupes de travail locaux.

2. Affectations suite à promotions et concours :

"Les élus CPE du SNASUB-FSU prennent acte de la décision de la direction de la BU de maintenir dans son service une collègue magasinier promue BIBAS cette année. Ils prennent également acte de la décision de l'Administration de l'UCA de maintenir dans son service un collègue magasinier lauréat du concours interne de BIBAS alors qu'aucun poste n'était vacant à l'UCA.

Ces deux repyramidages constituent un précédent, revenant sur le principe ancien du changement systématique de service suite à promotion (sauf antennes).

Ces décisions sont favorables aux agents et services concernés, facilitant leur intégration, réduisant le temps nécessaire à les former.

Les élus CPE du SNASUB-FSU demandent que la direction de la BU et de l'Administration de l'UCA s'engagent à ce que les prochains collègues promus ou lauréats de concours puissent bénéficier des mêmes dispositions. Ainsi, l'équité de traitement serait respectée. Ainsi, les collègues seront encouragés à déposer des dossiers de promotion ou à passer les concours internes."

L'administration a répondu qu'elle ne voulait pas s'engager à maintenir cette nouvelle mesure l'année prochaine.

Résultats Tableau d'avancement :

Accès au grade de Magasinier Principal 2 ^e classe	Accès au grade de Magasinier Principal 1 ^e classe
un seul candidat, pas de dépôt de dossier	20 éligibles, 12 candidats 1) Allanche Patricia 2) Dehon Karine

Pour les magasiniers principaux 1^{ère} classe, nous voulions faire remonter un troisième nom comme nous le faisons précédemment, mais l'administration a refusé cette année.

Accès au grade de BIBAS cl. Sup.	Accès au grade de BIBAS cl.Exc
3 éligibles, 2 candidats 1) Falchetto Catherine 2) Daval Nathalie	9 éligibles, 8 candidats 1) Simon Martin Isabelle 2) Blanchon François 3) Broyer Karine

Ces 2 classements sont cohérents avec ceux de l'an dernier et prennent en compte l'ancienneté des candidats et l'ancienneté de leur demande. Il y a donc eu unanimité entre les représentants de l'administration et les représentants du personnel.

Accès au grade de BIB Hors classe	Accès au grade de conservateur en chef
4 éligibles, 3 candidats Lazuech Frédéric Talon Dominique Savoye Maximilien	4 éligibles, 3 candidats un seul classé Bourdet Gael

En l'absence d'élus en catégorie A, le SNASUB-FSU ne s'est pas prononcé sur l'avancement des bibliothécaires et conservateurs.

Titularisations :

Estelle JULIEN-DELOZE, à compter du 01/09/2020, comme magasinier.

Marine SANCHEZ et de **Laura METZ**, à compter du 01/09/2020, comme BIBAS CN.

Mutations entrantes :

Linda LYON, **Nathalie DURAFFOURG** et **Delphine NICOLAS** dans le corps des magasiniers

Nicole RAMEL-AZZOLIN dans le corps de BIBAS

Questions diverses

1. Supports de poste :

Sur quels supports de postes sont les agents promus en B par promotion ou concours ?

Il s'agit d'un repyramidage : deux postes de C sont transformés en B, la volonté étant de supprimer des postes de A et de C, afin d'élargir le nombre de poste de B. Il y a donc deux postes de magasiniers en moins ce qui risque d'alourdir la charge de travail et de service public des autres magasiniers.

2. Dossiers des collègues de la filière bibliothèque hors SCD :

Nous avons évoqué à la CPE de l'année dernière, **le problème des collègues hors BU UCA qui étaient souvent oubliés au moment de constituer leur dossier d'avancement ou de promotion**. L'administration de l'UCA nous a affirmé que le nécessaire avait été fait cet année. Or, il s'avère qu'une collègue n'a pas vu son dossier étudié en CPE, car son rapport de promotion n'avait pas été rédigé par sa hiérarchie. Nous estimons cette situation inacceptable, remettant en cause l'égalité de traitement des agents et leur droit à l'avancement.

Nous enverrons un compte rendu de cette CPE à nos élus en CAPN. N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel avant les CPE pour faire connaître vos attentes et votre situation. Pour connaître nos actions à l'UCA, consulter **notre site web académique** : <http://www.snasub-clermont.fr>

Pour toute question, demande d'intervention, contactez vos élus.

Catégorie C

Nathalie Robert-Panthou
Guillaume Morges

Catégorie B

Manuela Assunçao de Carvalho
Loïc Chabot